APRAGAZ
Our stamp, your safety

BELAC
084 - INSP
17020

Chaussée de Vilvorde, 156 B-1120 Bruxelles Tél :+32 2/264.03.60 - Fax : +32 2/268.89.58 Email : info@apragaz.com

Rapport n° : JLD044132024

Délégué(es) : DELCORPS Jean-Louis

LELOUP Philippe Avenue des Combattants 131 1470 BOUSVAL philippe.leloup@lapeb.be	Référence(s) : Aharon 18523P081	Installateur (Nom, Prénom, TVA) : PE 207

Rapport relatif à : **INSTALLATION DOMESTIQUE A BASSE ET TRES BASSE TENSION**

Effectué à : Rixensart Le : 04/12/2024

Identification de l'installation

Client :	Aharon	
Adresse :	Avenue des Cerisiers 20	
	1330 Rixensart	Tél n°: 0471/92 99 44
Type d'installation :	Inst. élect. dom. ancien RGIE (8.2.2.)	

Type de visite

Visite de contrôle (6.5.)

Données de l'installation

Type de l'installation	Unité d'habitation : Maison Description : Maison		
Panneaux photovoltaïques :	Nombre(s) : 0	Puissance nominale : 0	
Onduleurs :	Nombre(s) : 0	Type :	
	N° série(s) :		Puissance AC max :0
Batterie domestique :	Organisme Agréé :		Date :
	Rapport de contrôle : N°		
	Possibilité fonctionnement en ilotage :		
	Fonctionnement dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel :		
	Déclenchement du système automatique de sectionnement en moins de 5 secondes (sans fonctionnement en ilotage) :		

Distributeur d'électricité : ORES Assets	Code EAN : Non communiqué		
Compteur : Marque & Type : Itron T2B114U		N° série : 1255813	
Tension : 3 X 230 V	AC ☑	DC ☐	Intensité max (A) : 32
Type d'électrode : Boucle	Résistance de dispersion Ra : 1,2 ohm		

Description de l'installation (Surintensité)

Description de l'installation (3.1.2.1.a)	Schéma unifilaire ☑	Plan de position ☑	Conformément : Nok
Implantation des tableaux, accès au matériel : Ok			
Piscine (7.2) : Absente	Sauna (7.3) : Absent		
Type de câble d'alimentation : Type : EXVB	Section L : 16 mm² + N : /	mm² + PE : 35 mm²	
Protection générale : Marque & type : Vynckier series GI Surintensité : 32 A Courant court-circuit : 320 A Pouvoir de coupure : 10 kA			
Sectionneur général : Type : ABB/vynckier DOJ	Nombre de pôles : 4(3)	Ithe Courant thermique nominal : 63 A	
Détail installation voir tableaux description de l'installation	N° de tableaux : 1	N° de circuits terminaux : 20	

Protection contre le contact indirect (4.2.4.3.)

Dispositif de protection courant différentiel résiduel	= 300 mA Présent (4.2.4.3.b) ☑	Espaces humides = 30 mA Présent (4.2.4.3.c) ☑

In (A)	Icc (A)	d In (A)	Circuits protégés
63	3000	0,3	Différentiel général
25	3000	0,03	Différentiel 30mA

Continuité connexions PE : Nok	Bouton test : N/A
Injection courant défaut : N/A	Protection contre le contact indirect : Insuffisante

APRAGAZ
Our stamp, your safety

Rapport n° : JLD044132024

Protection contre le contact direct (4.2.2.3.)

Tableaux	Fermé	☑	Métallique(cl1)	☐	Plastique (cl2)	☑	Ouvert	☐								
	Paroi arrière non hygroscopique	☑														
Lignes	Fils	☑	Câble	☑	En tube	☑	Apparent	☑	Encastré	☑	Enterrés	☐				
	Extérieur	☑	Autre	☐												
Appareils	Éclairage	☑	Prise de courant	☑	Avec terre	☑	Sans terre	☐								
	Matériel (poste) fixe	☑	Matériel mobile	☐												
Contact impossible par :	Isolation (4.2.2.1b)	☑	Enveloppes (4.2.2.1.c)	☐												
Protection contre le contact direct :	Insuffisante		État du matériel fixe et mobile :	Nok												

Niveau d'isolement

livre 1 sous-section 6.4.5.1 Mesures d'isolement et Section 6.5.6.

Appareil : Norma UNILAP 100	☐	Kyoritsu 3243	☐	Metrel 61557	☑	Mxtra	☐	Autre	☐
Connexions démontées :	/								
Résistance d'isolement : Ri	0,640	Mohm (tension de test 500V Ri min 500 kohm)					Ri :	Ok	
Mesures non exécutées aux circuits :	/	Mesures trop faible du type de circuit :	/						

Infractions

3.1.2.2. : Veuillez prévoir les schémas unifilaires de l'installation (3 exemplaires).
3.1.2.3. : Veuillez prévoir les schémas de position de l'installation.
8.4.2.2. : Par l'absence des plans électrique, la liste des infractions reste incomplète.
5.3.5.2. : Il y a des prises qui ne sont pas connectées avec la terre de l'installation. La continuité de la mise à la terre du conducteur de protection n'est pas assuré.
2.5. : Des liaisons équipotentielles principales et leurs connexions (gaz, eau, arrivée et départ de la chauffage) sont à réaliser.
4.2.4.3. : Un différentiel-résiduel à haute ou très haute sensibilté doit être placé en amont pour la salle de bains, machine à laver, lave-vaisselle, séchoir ou des appareils similaires.
5.3.5.3. : L'intensité nominale du différentiel-résiduel doit être adaptée à l'intensité nominale de la protection contre les surintensités principale.
5.3.5.3. Le différentiel ne déclenche pas en appuyant sur le bouton de test.
3.1.3.3. - 9.4.1. : La tension norminale doit être clairement indiquées de façon durable sur le tableau + les panneaux d'avertissement ne sont pas présents.
5.3.5.5. : Ll'intensité nominale du dispositif de protection est à adapter en fonction de la puissance nominale de la canalisation et/ou le récepteur installé en aval.
1.4.- 9.1. : Seulements les mêmes sections de câbles peuvent être mises dans un disjoncteur/différentiel.
3.1.3.3. : Le repérage des circuits/départs sont à mettre et/ou à compléter.
5.2.2. : Les canalisations ne sont pas fixées au moyen d'attaches adaptées.
4.2.3.3. : Les conducteurs de type VOB ne sont pas placés sous tubes ou goulottes adéquats.
5.3.5.2. : Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation ne sont pas fixes.
7.2.3.2. : Le matériel a un le degré de protection insuffisant.
8.2.: Les dispositions dérogatoires selon article 278 de l'ancien RGIE pour les installations électriques domestiques dont la réalisation est entamée avant le 1 octobre 1981, ce qui concerne les socles de prise sans sécurité enfant, ne sont plus d'application selon chapitre 8.2 du livre 1 de l'AR du 08/09/2019.

Remarques et/ou notes

Le contrôle fait partie d'un vente

Conclusions

L'installation n'est pas conforme, au livre 1 de l'AR du 08/09/2019.

Le schéma unifilaire et le schéma de position ne sont pas visés.

Le dispositif de protection à courant différentiel résiduel n'est pas plombé.

L'installation doit être revérifiée avant le 04/12/2025 (chap 6.5.2) - par nos soins - ainsi qu'avant toute remise en service après modification ou extension importante, exécutée avant cette date.

C'est une obligation de conserver le rapport (mise en service ou visite de contrôle) dans le dossier électrique. Précédent rapport n'est présent.

C'est une obligation d'inclure chaque modification dans le dossier.

C'est une obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Seules les parties visibles et accessibles font partie de la visite.

Ce rapport contient 5 pages de rapport + 0 page(s) d'annexe(s).

DELCORPS Jean-Louis

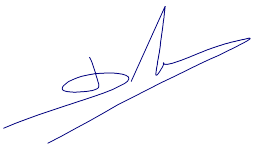

APRAGAZ
Our stamp, your safety

Rapport n° : JLD044132024

Description de l'installation

Identification et dispositif de protection								Canalisation		Description
Nombre	N°repère	N°pôle	I(A)	Marque	Type	PCC	Classe	Type	Section (mm²)	
1	/	4	63/0,3	ABB/vynckier	DOJA4	22kA²s 3000	A	VOB	6	Différentiel général
4	1/2/3/4	2	16	Gardix	17-U	3000	/	VOB	1,5	Éclairages ?
1	5	2	16	Gardix	17-U	3000	/	XVB	2,5	Éclairage ?
6	7/8/9/10/11/12	2	20	Gardix	22-U	3000	/	VOB	2,5	Prises?
3	13/14/15	2	20	Gardix	22-U	3000	/	VOB	2,5	Prises?
1	18	2	4	Multi 9	C32N	6000		XVB	2,5	Sonnerie ?
1	19	3	25	Hager	MWN 325A	3000	3	VOB	2,5	Prise?
1	/	4	25/0,03	Siemens	5SZ3 420	3000	A	VOB	6	Différentiel 30mA
1	16	2	16	Gardix	17-U	3000	/	VOB	2,5	Prises / éclairages ?
1	17	2	20	Gardix	22-U	3000	/	VOB	2,5	Prises?

Pouvoir de coupure : 3000 ☑ 1500 ☐ autre ☐

Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 20 Nombre de circuits dédié : 0

In des protections en accord avec le Ø des conduites,appareils et matériel : Nok Section des conducteurs de protection suffisante : Nok